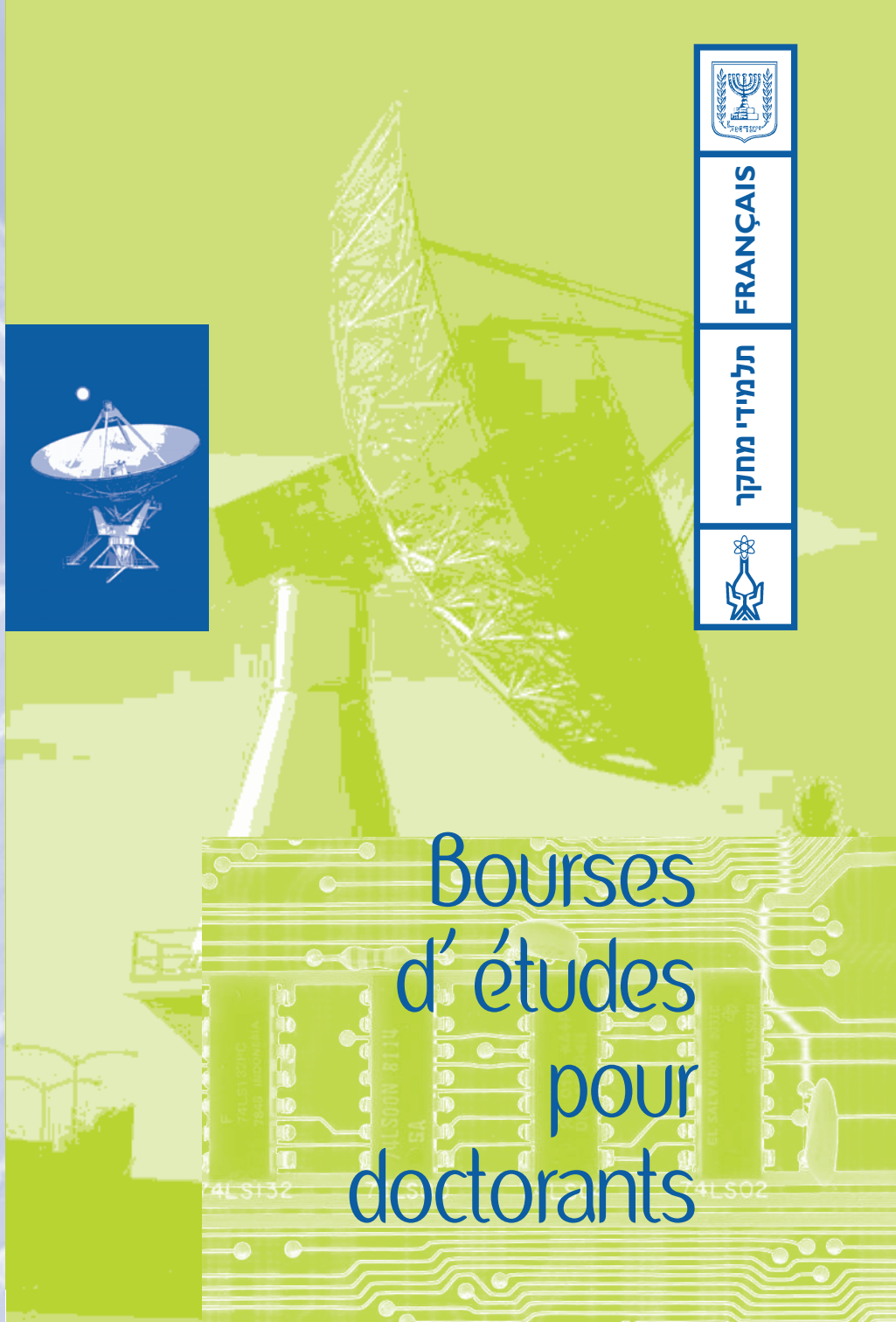




הופק על ידי
 אגף מידע ופרסום
 המשרד לקליטת העלייה
 הלל 15 ירושלים 94581
 כל הזכויות שמורות ©
 ירושלים 2005
 מק"ט 0917105010

Ministère de l'Intégration
 Département des publications
 15 rue Hillel, Jérusalem 94581
 Jérusalem 2005 ©

www.moia.gov.il
 e-mail: info@moia.gov.il




FRANÇAIS

תלמידי מחקר



Bourses d'études pour doctorants

Bourses d'études pour doctorants

L'Etat d'Israël voit dans l'alya une des composantes essentielles de la force d'Israël. En accord avec la politique gouvernementale d'encouragement à l'alya, le ministère de l'Intégration a mis en place un programme d'intégration des chercheurs. La venue de jeunes diplômés peut favoriser une augmentation de la croissance et contribuer au développement économique et social du pays. Ce programme s'adresse aux jeunes étudiants et aux jeunes familles intéressées à construire en Israël leur vie professionnelle et sociale.

A leur intention, le ministère de l'Intégration, par le biais du Centre de l'intégration des chercheurs, finance des bourses d'études.

Ces bourses sont attribuées aux étudiants acceptés dans les universités comme doctorants durant leur recherche.

Conditions d'attribution des bourses :

Le candidat doit être nouvel immigrant, son arrivée en Israël ne doit pas être antérieure à deux ans (depuis le jour de l'alya) et l'une des universités reconnues du pays est prête à l'accepter comme étudiant de doctorat.
Age limite : 37 ans.

Le candidat à des études de 3^{ème} cycle doit en général faire un complément de formation avant d'être reçu dans le cursus comme étudiant de recherche.

Il pourra bénéficier d'une aide dans l'une des deux filières suivantes:

1. Filière pré-doctorat : la première année il sera admis comme chercheur dans une équipe de recherche et les deux années suivantes, il percevra une bourse comme doctorant.
2. Filière de doctorat : il bénéficiera durant 3 années de bourses d'études comme étudiant de recherche.

La filière pré-doctorat pourra permettre à l'étudiant durant la première année de suivre des cours de complément de formation et de préparation à l'examen du G.R.E. tout en travaillant comme chercheur nouvel immigrant, détenteur d'un diplôme de 2^{ème} cycle.

Aide

La bourse sera octroyée pour une durée de 3 ans. La première année de pré-doctorat et les deux années suivantes comme élève doctorant, ou comme élève doctorant durant 3 ans. La participation financière du ministère de l'Intégration comprend: soit la prise en charge de l'emploi (comme chercheur), soit l'attribution d'une bourse remise à l'organisme qui emploie l'étudiant, selon les données suivantes (cf. tableau) :

Filières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Pré-doctorat			
Aide du ministère	39,600 sh	30,780 sh	30,780 sh
Complément de l'université	16,080 sh	30,780 sh	30,780 sh
Doctorat			
Aide du ministère	30,780 sh	30,780 sh	30,780 sh
Complément de l'université	30,780 sh	30,780 sh	30,780 sh

Pour les deux filières, en 1^{ère} année sera octroyée une somme de 5,500 sh pour frais de recherche. La bourse servira à couvrir les frais d'inscription à l'université et les frais de subsistance.

L'aide sera versée sur la base d'accords entre l'université et le ministère de l'intégration, en fonction du règlement du Centre de l'intégration des chercheurs.

Le bénéficiaire de la bourse s'engagera à participer aux activités sociales communautaires (en rapport avec son domaine d'études) qu'organise le ministère de l'intégration.

Inscription et admission pour des études de 3^{ème} cycle :

L'inscription aux études de 3^{ème} cycle se déroule de façon différente de l'inscription pour un autre cycle d'études. L'inscription à l'autorité des étudiants de recherche ou à l'autorité des études supérieures de l'université se fait durant toute l'année.

Chaque université ayant ses critères et sa procédure d'admission, il est conseillé de s'adresser directement à l'université dans laquelle vous êtes intéressé à étudier afin de recevoir les détails précis, concernant l'inscription et l'admission.

Pour l'inscription, il sera demandé de faire authentifier les diplômes ainsi que les relevés de notes obtenues durant le 1^{er} et 2^{ème} cycle. Ils seront remis et examinés par l'université où vous désirez vous inscrire.

Ils devront être traduits en hébreu ou en anglais et seront transmis avec leurs originaux et les photocopies certifiées conformes par acte notarié.

Après examen, ils seront rendus à leur propriétaire.

Attention !

Avant d'envoyer ou de remettre un original, veuillez en faire plusieurs photocopies qui resteront entre vos mains.

Sur chaque document figurera votre nom et prénom. La personne nouvelle immigrante inscrira également son numéro d'identité, *mispar téoudat zéout*.

Condition obligatoire à l'admission à ce programme : lettre d'un responsable académique reconnu, attestant de l'emploi du doctorant comme membre du corps enseignant ou lettre d'admission dans le département choisi.

Il faudra également que le candidat fournisse à l'autorité des étudiants de recherche une lettre d'un enseignant de l'université qui se déclare prêt à devenir le directeur de recherche de l'étudiant. Aussi il est préférable que l'étudiant contacte dès son pays d'origine, par Internet, un membre du corps enseignant de l'université qui acceptera de le diriger durant le doctorat.



Le doctorant candidat à l'alya qui aura reçu une autorisation de l'Agence Juive pourra se présenter au ministère de l'Intégration et plus particulièrement au Centre de l'intégration des chercheurs. Si l'étudiant n'a pas pu se mettre en contact avec une université, le ministère pourra alors le conseiller sur le choix d'une université, et se chargera de contacter l'université choisie, il vérifiera si celle-ci comporte un département dont le domaine est susceptible de convenir à l'étudiant.

Le Centre d'intégration des chercheurs (département du ministère de l'Intégration) transmettra votre C.V. (demandé à chaque candidat) et se chargera de trouver un enseignant susceptible de suivre et diriger vos travaux de recherche durant vos études de doctorat. Le Centre s'occupe des demandes en fonction du domaine de recherche : Technologie, Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences médicales, Sciences humaines et Lettres. Pour les adresses, voir plus loin.

Réception de la bourse :

Après avoir été accepté comme étudiant de 3^{ème} cycle dans une université, veuillez vous adresser au département des bourses pour étudiants de recherche de l'université ainsi qu'au secrétariat de l'université.

L'alya et l'oulpan

L'aide n'est attribuée par le ministère de l'Intégration que pour le candidat ayant le statut de nouvel immigrant ou citoyen de retour.

Les nouveaux immigrants bénéficient les six premiers mois de leur arrivée du « panier d'aides ». Durant cette période, les étudiants ne pourront pas percevoir de bourse.

Il est donc vivement conseillé de profiter de ce temps pour suivre un oulpan d'hébreu.

Il existe en Israël des oulpanim s'adressant plus particulièrement aux jeunes diplômés comme par exemple l'oulpan Etsion à Jérusalem, ou encore l'oulpan de Kfar Saba.

Pour plus de détails s'adresser hors d'Israël aux délégués de l'Agence Juive.

Les oulpanim de base accueillent les nouveaux immigrants en général tout au long de l'année, ils sont répartis dans tout le pays.



Pour plus de détails, à votre arrivée, contactez la conseillère en intégration à votre service au bureau du ministère de l'Intégration proche de votre domicile.

Adresses utiles :

**Ministère de l'Intégration,
Centre de l'intégration des chercheurs**
www.moia.gov.il/mada/mada1.htn

2 rue Kaplan . Kyriat hamemchala,
B.P.1301, Jérusalem 91130 Fax : 02-675 26 64

Domaine de la Technologie et des Sciences exactes :
Tel : 02-675 26 03 /5/6, 02-675 27 07
e.m: nunub@moia.gov.il

Domaine des Sciences Sociales et Lettres:
Tel : 02-675 26 07
e.m: omrii@moia.gov.il

Domaine des Sciences de la vie et Médecine:
Tel : 02-675 27 67/8
e.m : elab@moia.gov.il

Conseil de l'Enseignement supérieur :
Voir site en lien avec chaque université : www.che.org.il

Université Hébraïque de Jérusalem
L'autorité des étudiants de recherche
Mme Ilana Gara ilanag@savion.cc.huji.ac.il
Tel : 972 2 658 47 42 Fax : 02-972 2 561 98 72
Bourses d'études pour étudiants de recherche
Mme Miri Geoula msmiri@mscc.huji.ac.il
Tel : 972 2 588 29 44

Université de Tel-Aviv
Bureau du Doyen responsable de l'intégration
M.Avi Zarcobsky zaravi@post.tau.ac.il
Tel : 972 3 640 99 89 Fax : 972 3 640 92 65

Equivalence des diplômes de l'étranger,
Mme Eva Gitlin gitlin@post.tau.ac.il
Tel : 972 3 640 48 92

Fax : 972 3 640 67 22

Technion
Ecole supérieure d'études spécialisées
Mme Dalia Talmon daltal@techunix.technion.ac.il

Université de Haïfa
L'autorité des études supérieures
Mme Tal Wintman-Nimrovsky twintman@univ.haifa.ac.il
Tel : 972 4 824 05 52
Bourses
Mme Sarah Shor sshor@univ.haifa.ac.il

Université de Bar-Ilan
Commission des étudiants de recherche
Zvia Vigler-Resnick Zvia.resnick@mail.biu.ac.il
Tel : 972 3 531 84 58 Fax : 972 3 535 67 13
Secrétariat universitaire:
M. Moti Mishan mishanm@mail.biu.ac.il
Tel : 972 3 531 85 00

Université Ben Gourion du Néguev
Secrétariat universitaire : Responsable des sujets relatifs à
l'enseignement
Mme Rahel Weisman weismanr@bgumail.bgu.ac.il
Tel : 972 8 646 12 09 Fax : 972 8 647 94 34

Ecole supérieure des étudiants de recherche (au nom de Kritman)
Mme Deborah Oren doren@bgumail.bgu.ac.il
Tel: 972 8 646 12 09 Fax: 972 8 647 28 89

**Institut Weizmann des
Sciences –Ecole Feinberg**
Secrétariat académique
Dr Ami Shalit ami.shalit@weizmann.ac.il
Tel : 972 8 934 29 24

